



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 160

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée extraordinaire tenue le 21 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 160 décrétant un emprunt de 401 626,00\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22 février 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22^e jour du mois de février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 22^e jour du mois de février 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière